

REPUBLIC DU CAMEROUN

REGION DE L'EST

DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM

COMMUNE DE NGOURA

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON

EAST REGION

LOM AND DJEREM DIVISION

NGOURA COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE

N° 001 /AONO/ C.NGRA/ SG/ST/CIPM/2023 DU 13 MAR 2023 POUR LA CONSTRUCTION D'UN STADE DE FOOTBALL A GUIWA YANGAMO, DANS LA COMMUNE DE NGOURA, DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM, REGION DE L'EST.

1. Objet de l'Appel d'Offres:

Le Maire de la Commune de NGOURA, Maître d'Ouvrage, lance un appel d'offres national ouvert pour la construction d'un stade de football à Guiwa Yangamo, dans la commune de NGOURA, Département du Lom et Djerem, Région de l'Est, repartit ainsi:

N° Lot	Désignation du projet	Montant TTC
1	Construction d'un stade de football à Guiwa Yangamo	17 000 000
	Total	17 000 000

2. Consistance des travaux

Les travaux comprennent notamment :

- o Les travaux préparatoires ;
- o Les terrassements ;
- o Les Equipements ;

3. Délai d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent Appel d'Offres, est de **Trois (03) mois calendaires** à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

4. Participation et origine

La participation est ouverte à égalité de conditions à toutes les entreprises de droit camerounais éligibles et remplissant les conditions reprises dans le Règlement Particulier d'Appel d'Offres (RPAO).

5. Financement :

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres sont financés par le **Budget de la commune de Ngoura, exercice 2023**.

6. Cautionnement provisoire

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant de 2% du montant prévisionnel établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO d'une validité de **quatre-vingt-dix (90) jours**, au-delà de la date limite de validité des offres. Soit :

N° Lot	Désignation du projet	Montant prévisionnel TTC	Montant de la caution
1	Construction d'un stade de football à Guiwa Yangamo	17 000 000	340.000
	Total	17 000 000	340.000

7. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres:

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et retiré aux heures ouvrables à la Mairie de Ngoura, dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **50 000 (Cinquante mille) francs CFA** payable à la Recette Municipale de la Commune de Ngoura.

8. Remise des offres

Les offres rédigées en français ou en anglais en **sept (07)** exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, seront déposées sous pli fermé contre récépissé à la Mairie de Ngoura, au plus tard le **06-04-2023 à 11** heure locale et devra porter la mention suivante :

**« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N° 004 / AONO/ C.NGRA/ SG/ST/CIPM/2023 DU 13 MAR 2023 POUR LA
CONSTRUCTION D'UN STADE DE FOOTBALL A GUIWA YANGAMO DANS LA
COMMUNE DE NGOURA, DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM, REGION DE L'EST»**

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

Les offres parvenues après les dates et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

9. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO.

10. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le **06-04-2023 à 12** heures, heure locale par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Ngoura dans la salle des délibérations de ladite Commune.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

11. Critères d'évaluation

a. Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation suivant les critères essentiels. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment:

❖ Offre administrative

- l'absence d'une pièce administrative requise dans un délai de 48 heures;
- la non-conformité d'une pièce par rapport au modèle type dans un délai d'au plus de 48 heures ;
- une fausse déclaration ou une pièce falsifiée ou scannée ;
- L'absence de la caution de soumission.

❖ Offre technique

- offre technique incomplète ;
- une fausse déclaration ou une pièce falsifiée ou scannée ;
- n'avoir pas de chantier abandonné ;

❖ Note de l'offre technique inférieure à 22 sur 31

❖ Offre financière

- offre financière incomplète ;
- absence d'un prix unitaire quantifié.

b. Critères essentiels

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront à titre indicatif sur :

- la situation financière ;
- l'expérience ;

- les matériels.

12. Attribution

Le Maire de la Commune de Ngoura attribuera le Marché au Soumissionnaire remplissant les conditions énoncées aux points 34.1 et 34.2 du Règlement Particulier de l'Appel d'Offre.

13. Durée de Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **quatre-vingt-dix (90) jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

14. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Mairie de Ngoura.



Ampliations :

- Préfet L&D ;
- DDMINMAP/L&D ;
- ARMP/EST (pour insertion dans le JDM) ;
- Président CIPM/C.Ngoura (pour information) ;
- ST/C-Ngoura (pour archivages) ;
- Affichage.